

11. POUR UNE SOCIÉTÉ OÙ IL NE FAUT PAS CRAINDRE DE VIEILLIR



Constats

Un. La privatisation croissante des services et des soins aux personnes âgées entraîne une diminution de leur accessibilité.

L'augmentation de l'espérance de vie amènera à une proportion de seniors qui augmentera, de 16,5 % en 2010 à 19 % en 2020 et 25 % en 2060. En 2050, la population belge devrait compter 3,9 millions de personnes de plus de 60 ans, dont 1,25 million de plus de 80 ans.

La grande majorité des personnes âgées de plus de 60 ans souhaitent rester à leur domicile le plus long-temps possible. Elles n'acceptent d'entrer en maison de repos qu'en dernier recours, quand les formules d'aide à domicile ne sont plus suffisantes ou trop coûteuses. Mais le manque de logements adaptés et de places dans les maisons de repos, ainsi que l'augmentation du coût de l'hébergement, sont au cœur des préoccupations des personnes et des familles concernées.

La majorité des résidences services privées sont construites pour rapporter. Les loyers pratiqués (au-delà de 800 à 900 euros par mois) sont inaccessibles à la grande majorité des aînés. Le gouvernement wallon a prévu des subventions aux investissements en résidences services dans les secteurs public et privé associatif. Mais cela ne règle pas le problème des loyers qui restent élevés. Il est prévu de créer et de financer des résidences services sociales, accessibles à un plus grand nombre de seniors pour environ 350 euros par mois, services obligatoires inclus. Mais on n'en est qu'au stade d'un projet pilote.

Deux. Les listes d'attente pour les maisons de repos s'allongent

La situation s'annonce encore plus catastrophique pour la prochaine décennie. En 1998, le niveau fédéral et les Communautés et Régions, ont limité, par un moratoire, le nombre de lits dans des maisons de repos à 6,8 lits par 100 habitants de 60 ans et plus.

Ceci « en échange » de l'ouverture de 25 000 lits plus médicalisés (sur un total de 130 000) : on distingue ainsi aujourd'hui les unités de maisons de repos (MR) et celles de maisons de repos et de soins (MRS), plus médicalisées. En Belgique, les résidents ont en moyenne 85 ans au moment de leur entrée en maison de repos. Selon l'état de santé et de dépendance de la personne entrante, on distingue deux structures différentes,

mais qui cohabitent de plus en plus au sein d'un même établissement. Les MRS sont destinées aux personnes nécessitant des soins. Mais l'allongement de vie des pensionnaires requiert des soins de plus en plus importants. Cet allongement et la croissance du nombre de personnes âgées ont rendu le moratoire intenable.

En 2011, on a permis une augmentation légère du nombre de lits au niveau national dont 568 supplémentaires en Wallonie. Mais cette décision est loin de combler les besoins. Les 568 lits ne représentent que 9 % des quelque 6 000 lits supplémentaires dont les homes wallons auraient besoin d'ici à 2020.

Trois. Le manque d'investissement public a ouvert la voie royale à une privatisation du secteur des maisons de repos.

Le décret wallon de 1997 répartit la programmation des lits à hauteur de 29 % minimum pour le secteur public, 21 % pour le privé associatif (non lucratif), 50 % maximum pour le privé commercial. Aujourd'hui les taux d'utilisation actuels s'élèvent respectivement à 27,8 %, 23,7 % et 48,4 %. L'intervention INAMI est identique, quel que soit le gestionnaire.

Le manque d'investissement public a ouvert la voie royale à une privatisation du secteur des maisons de repos. Elles sont de plus en plus aux mains du secteur privé. Le potentiel de développement est énorme, même si la création de nouvelles places est bloquée depuis de nombreuses années pour éviter l'explosion du financement public. La part de marché de plus en plus importante du secteur privé se fait au détriment des petites structures existantes, qui se font racheter et sont englobées dans de grands groupes commerciaux belges ou étrangers.

Entre 2001 et 2011, sur les 12 100 lits créés, 10 900 l'ont été par des entreprises privées. Certaines d'entre elles sont même cotées en Bourse.

La société belge Senior Assist possède 33 maisons de repos et Arnonea 40, avec 4 000 résidents. Arnonea appartient aux actionnaires historiques du groupe brassicole AB InBev. Le leader du marché est le groupe français Orpea, qui est implanté dans cinq pays, qui possède 333 maisons de repos en France et 41 en Belgique. Le groupe possède au total 35 000 lits, dont 3 500 lits en Belgique.

Dans une interview donnée en juillet au journal économique français *Les Échos*, Jean-Claude Marian, le président d'Orpea, affichait avec fierté un chiffre d'affaires de 1,5 milliard. Il définissait également ses priorités qui vont « désormais à la génération de cash flow » et à la mise en place d'« une politique de dividende plus attractive en distribuant un tiers du résultat aux actionnaires ». On est loin du bien-être du travailleur et du résident... Cette fierté pose d'ailleurs question quand on sait que ces maisons de repos sont financées de manière importante par l'INAMI, et donc que l'argent public permet entre autres de rétribuer les actionnaires privés.

Il y a aussi des sociétés immobilières qui construisent des bâtiments qu'elles louent à des sociétés spécialisées dans la gestion de maisons de repos. Celles-ci représentent 22 % du parc locatif de Cofinimmo, qui affiche un rendement locatif de 6 % dans les MR. Cofinimmo possède 126 bâtiments dans l'immobilier de santé (maisons de repos essentiellement). Il y a cinq ans, il n'y avait que 22 maisons de repos dans son portefeuille immobilier.

Avec les maisons de repos, les investisseurs ne prennent aucun risque. La rentabilité est raisonnable et presque garantie. Il y aura toujours de plus en plus de personnes âgées, solvables et dépendantes : taux d'occupation garanti, pas de risque de vacance, pas d'impayés, baux à très long terme...

Cette évolution est impulsée au niveau européen par la marchandisation des services aux personnes et à la collectivité.

Quatre. Les victimes de la privatisation sont tout d'abord les résidents. Il y a une augmentation des plaintes à propos de la nourriture et du manque de chaleur humaine dans les maisons de repos. La plupart du temps, il s'agit de maisons rachetées par des groupes privés. Avant le rachat, les repas sont souvent préparés sur place, les fruits sont variés. Après l'opération, les résidents reçoivent des assiettes emballées, et pour tout fruit, une banane, parce que « c'est plus pratique », disent les gérants. Quant aux relations humaines, elles sont polluées par le stress du personnel.

Ailleurs en Europe, la privatisation des maisons de repos et des maisons de soins a déjà mené à des scandales d'abus et de maltraitance des résidents âgés, liés aux mauvaises conditions de travail du personnel, au manque de main-d'œuvre qualifiée, aux objectifs de rentabilité et à un défaut de surveillance de la part de la direction.

En Suède, des cas de mauvais traitements (malnutrition, maltraitance physique) ont été révélés dans trois maisons de retraite gérées par la société de capital à risque Carema. À la suite de ces révélations, les pouvoirs publics des localités concernées ont repris en main la gestion des établissements en question.

Cinq. Les autres victimes sont les travailleurs du secteur (infirmiers, aides-soignants) qui voient leurs conditions de travail se dégrader. Malgré des normes d'encadrement identiques, les grands groupes

privés emploieraient systématiquement moins de personnel, jusqu'à 20 % de moins que les CPAS ou les asbl. Pour faire des économies de personnel, certaines directions engagent des aides-soignantes. Mais celles-ci travaillent en cuisine ou à l'accueil. Cela permet au gestionnaire de respecter les normes minimales d'encadrement infirmier, mais ces personnes ne s'occupent pas des résidents. C'est le personnel soignant qui doit répondre au manque d'effectif et à la surcharge de travail. Pour faire leur travail convenablement avec un minimum d'humanité, ils prennent souvent bénévolement une part du travail. On fait des économies au niveau de l'éclairage, souvent insuffisant pour faire une injection. Tout devient chronométré, du temps passé à aider une personne à faire sa toilette ou à manger, à faire un lit, à nettoyer une chambre, à faire un pansement. Alors que la qualité de vie dans un home est déterminée d'abord par l'attention et le temps consacrés aux soins et aux toilettes.

Une exigence élémentaire serait de fixer des normes plus strictes en matière d'encadrement et d'effectuer des contrôles de terrain beaucoup plus nombreux. En Région wallonne, neuf inspecteurs seulement se répartissent le travail de contrôle des 650 maisons de repos. Ils n'arrivent pas à faire le tour de la moitié d'entre elles sur une année.

Six. Des maisons de repos impayables pour la moitié des aînés

Le coût moyen d'une place est de loin supérieur au montant des pensions. En 2012, le prix mensuel moyen dans une maison de repos était de 1 089 euros dans une maison du CPAS, de 1 170,4 dans le privé commercial et de 1 185,3 dans les asbl. Un coût à la seule charge du pensionné. Il ne comprend pas d'éventuels suppléments comme une télévision, un téléphone, des langes, une coupe de cheveux, etc. Un drame pour une partie des pensionnés belges.

Les pensions légales ne suivent absolument pas l'augmentation du coût des maisons de repos et la différence ne fait que croître. La pension de retraite mensuelle, au taux « isolé », de ceux qui ont eu une carrière uniquement comme salariés du secteur privé, était en moyenne de 935 euros.

Un million de pensionnés perçoivent aujourd'hui une pension inférieure à 1 000 euros. Une personne sur deux qui entre en maison de repos ne peut pas payer la facture sans l'aide de sa famille ou d'un CPAS. De plus en plus de CPAS sont sollicités pour prendre en charge les surplus d'hébergement, mais ceux-ci sont tenus de récupérer cette somme auprès de la famille, ce qui provoque souvent des conflits avec les enfants et appauvrit leurs familles.

La marchandisation du secteur renforce encore les inégalités sociales.



La vision du PTB-go!

Nous défendons le droit à un repos digne après une longue et dure vie de travail.

Les personnes âgées doivent pouvoir participer pleinement aux activités de la collectivité le plus longtemps possible, jouir des mêmes droits que les autres citoyens et vivre leur vieillesse dans la dignité. Il faut une politique qui leur assure une autonomie, une sécurité, une participation à part entière dans la société et qui leur permette de s'épanouir pleinement.

Nous prônons l'accessibilité universelle, le financement public ou basé sur les cotisations, une santé protégée des logiques marchandes, fondée sur des opérateurs publics ou réellement sans but lucratif.

Le coût de la maison de repos ne devrait jamais dépasser le montant de la pension de la personne âgée.

Il faut maintenir une offre publique suffisante de MR et de MRS. Du rapport des experts, il ressort qu'à l'horizon 2025, le nombre total de lits nécessaires est compris dans une fourchette allant de 149 000 à 177 000 lits, ce qui correspond à une augmentation annuelle de l'ordre 1 600 à 3 500 lits, selon les scénarios. La limite inférieure (149 000 lits) n'est toutefois suffisante que si l'offre de soins à domicile augmentait de 50 % au-delà du développement requis par le vieillissement.

Un logement abordable et accessible et la possibilité de vieillir dans le milieu désiré sont essentiels à la qualité de vie des personnes âgées. Il faudra construire d'urgence des logements pour accueillir les seniors. Ces logements devront tenir compte de la perte d'une certaine mobilité ou d'une certaine autonomie. Une politique en matière d'aménagement de territoire devra mettre à disposition des services de proximité et des services nécessaires pour que les seniors de 75 ou 80 ans puissent rester le plus longtemps à domicile.

Il faut assurer que le parc de logements sociaux répondre aussi aux besoins existants et futurs des personnes âgées.

Les pouvoirs publics doivent investir dans des formules intermédiaires pour des personnes âgées qui n'ont pas besoin d'aller en maison de repos : dans les soins à domicile ou les habitats groupés, une intégration dans les quartiers.



Les propositions du PTB-go !

1. Le coût de la maison de repos ne devrait jamais dépasser le montant de la pension de la personne âgée.

2. Construction de 15 maisons de repos de 80 lits par an d'ici 2025

3. Construction d'habitations sociales accessibles, multiplication des services et des soins à domicile.

4. Rendre les édifices publics, les services de transport, les installations et les services de santé accessibles à toutes les personnes âgées, en particulier à celles qui sont handicapées.